

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 mars 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Arnaud MERCIER représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Amapola VENTRON - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-020-11471/22/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Terre de Liens Provence Alpes Côte d'Azur au titre de l'exercice 2022- Approbation d'une convention
17025

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis sa création, la Métropole Aix-Marseille Provence s'engage pour soutenir une agriculture multifonctionnelle au service du territoire. L'agriculture métropolitaine, riche et diversifiée, s'appuie sur un important capital de terres agricoles fertiles, avec une surface agricole utile de plus de 61 000 hectares. Ce capital naturel, support de services alimentaires et environnementaux inestimables (limitation du ruissellement, stockage du carbone, etc.), est pourtant soumis à de fortes pressions foncières : chaque année, l'équivalent de 200 terrains de football est ainsi urbanisé sur le territoire métropolitain.

Face à ce phénomène, la Métropole met en place des documents d'urbanisme toujours plus protecteurs, appuie la mise en place de zones agricole protégées (ZAP) et mobilise des outils d'intervention foncière tels que la convention d'intervention foncière (CIF) conclue avec la SAFER PACA. Là où les pressions sont les plus fortes, en milieu urbain, la Métropole procède également à des acquisitions foncières d'exploitations agricoles stratégiques.

La préservation et l'aménagement du foncier agricole constitue en ce sens l'un des six axes d'intervention du projet alimentaire territorial (PAT), piloté par la Métropole et le PETR du Pays d'Arles et labellisé par l'Etat début 2020. L'amélioration de l'accès au foncier agricole est également l'un des enjeux du Plan d'action métropolitain en faveur de l'agriculture urbaine, délibéré en octobre 2019.

Par ailleurs, Terre de Liens est un mouvement national composé de trois entités :

- Un réseau associatif mobilisé partout en France, qui accueille et accompagne les agriculteurs pour leur accès à la terre, informe et rassemble le public autour des enjeux fonciers et agricoles, et ancre le projet Terre de Liens dans une dynamique citoyenne et locale.
- La Foncière, entreprise de l'économie sociale et solidaire dotée d'un capital de 100 millions d'euros, qui acquiert des fermes pour assurer le maintien de leur vocation agricole dans le long terme et ainsi enrayer la disparition des terres agricoles. Ces lieux sont ensuite loués à des agriculteurs rencontrant des difficultés d'accès au foncier. Pour acquérir ces fermes, la Foncière s'appuie sur son capital, constitué de l'épargne de citoyens qui ont choisi d'investir dans des projets solidaires.
- La Fondation, reconnue d'utilité publique, qui est habilitée à recevoir des legs et donations de fermes. Elle achète aussi des terres qui risquent de perdre leur usage agricole. La Fondation, tout comme la Foncière, garantit sur ces terres des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement à très long terme.

Active depuis 2011, l'association Terre de Liens Provence-Alpes-Côte-D'azur est la représentation régionale du mouvement national. Elle intervient dans de nombreuses instances régionales et départementales : l'association fait ainsi partie du Conseil d'Administration de la SAFER PACA en tant que censeur et participe aux Commissions Départementales de Préservation des Espaces Naturels et Forestiers (CDPENAF). La Foncière Terre de Liens assure la maîtrise de 95 hectares de terres agricoles en Région Provence Alpes Côte-D'Azur, dont 40 ha environ sur le territoire métropolitain. En effet, Terre de Liens est propriétaire de quatre fermes sur le territoire de la Métropole, mises à bail à des agriculteurs. Deux fermes sont localisées à Aubagne (maraîchage diversifié et arboriculture), une ferme au Puy-Sainte-Réparate (17 hectares – culture de céréales et légumineuses avec transformation en pain) et une ferme à Pertuis (13,3 hectares - culture de céréales et légumineuses avec transformation en pâtes).

Le projet global de l'association Terre de Liens Provence-Alpes-Côte-D'azur concourt ainsi de façon directe à la préservation et à la mise en valeur du foncier agricole sur le territoire métropolitain. Dans un contexte de ressources financières publiques contraintes, elle propose de surcroît un outil d'acquisition foncière permettant de mobiliser l'épargne citoyenne.

Bilan 2021 : En 2021, l'association a pour la première fois bénéficié d'une subvention métropolitaine. Elle a participé à de nombreuses instances de gouvernance du foncier agricole (CDPENAF, réunions du projet Alimentaire Territorial, etc.). Sur le volet grand public, l'association a par ailleurs mis en place au cours de cette année un groupe local Aix-Marseille et formé ses 15 membres bénévoles, grâce à l'appui desquels de nombreux événements grand public ont été mis en place : organisation de 2 journées festives pour les 10 ans de l'association, organisation de 3 projections de films-débats à Vitrolles, Aubagne et Sénas (en présence du PNR des Alpilles et des élus communaux), tenue de stands lors de la manifestation Artemisia à Aubagne et des éco-rencontres d'Alleins. L'association a atteint ses objectifs de collecte d'épargne citoyenne pour les deux fermes du puy-Ste-Réparate et de Pertuis (210 000 euros collectés) suite à l'organisation de 4 journées dédiées (tenue de stand en présence des fermiers aux halles bio de Pertuis et à Biocoop Puyricard et visites des fermes). Enfin, sur le volet des acquisitions foncières, l'association a travaillé sur plusieurs dossiers d'acquisition de foncier agricole sur le territoire métropolitain (Marseille, Aubagne, Meyrargues), en lien étroit avec la SAFER PACA et les services métropolitains.

Action 2022 : Il est proposé de renouveler le soutien métropolitain au projet de l'association Terre de Liens Provence-Alpes-Côte-D'azur, afin de lui permettre de mettre en œuvre son programme d'action 2022 qui prévoit notamment :

- Axe 1 : Construction d'un réseau de coopération sur le territoire pour préserver le foncier agricole et participer à la définition d'une stratégie foncière et alimentaire

Sur invitation des partenaires institutionnels, participation aux ateliers et COPIL du Projet

Alimentaire Territorial ainsi qu'au COPIL et à la concertation du projet de Parc agricole des piémonts de l'Etoile ; participer, sur invitation des communes, au COPIL du PAEN de Velaux et aux COPILs des Zones Agricoles Protégées (ZAPs) des communes-membres de la Métropole, à l'instar des travaux en cours sur les communes de Gignac-la-Nerthe, Sénas, Saint-Mitre-les-Remparts et Rognac ; participer aux événements permettant le débat, tables rondes, forums ou groupes de travail pour mobiliser les élus du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence autour du foncier agricole ; participer aux réunions de la CDPENAF des Bouches-du-Rhône.

- Axe 2 : contribuer à l'éducation citoyenne et à la sensibilisation sur la préservation du foncier agricole

Communiquer auprès des citoyens de la Métropole AMP sur la démarche du mouvement et sensibiliser à l'importance de préserver les terres agricoles ; participer à des événements départementaux (notamment Salon des Agricultures de Provence) et locaux (par exemple, la Fête de la chèvre à Rognes) grand-public ; participer ou organiser des réunions d'information, débats, tables rondes ou forums en lien avec le foncier agricole ou l'alimentation ; recruter des bénévoles actifs au sein du groupe local Aix-Marseille pour permettre le développement des actions Terre de liens ;

Collecter de l'épargne et/ou du don dédiés à de nouveaux projets spécifiques d'acquisition de ferme Terre de Liens sur le territoire métropolitain.

- Axe 3 : faciliter l'accès au foncier des agriculteurs sur le territoire métropolitain

Accueillir et suivre la recherche de foncier des porteurs de projets souhaitant s'installer sur la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, en lien avec les partenaires de l'association (Point Accueil Installation/Chambre d'agriculture 13/ADEAR 13 et SAFER PACA) ; accueillir les propriétaire-vendeurs ; mettre en relation porteurs de projet et vendeurs, en lien avec la SAFER.

Analyser la faisabilité de projets d'acquisition foncier agricole sur le territoire métropolitain en particulier dans les périmètres de zone agricole protégée (ZAP) et dans certains secteurs stratégiques (notamment Parc agricole des piémonts de l'Etoile, anciennes fermes agricoles marseillaises) ; proposer des solutions d'ingénierie foncière ; concrétiser si possible une nouvelle acquisition foncière, en lien avec la SAFER PACA et les acteurs locaux afin de permettre la bonne intégration territoriale des projets.

Aujourd'hui, Terre de Liens Provence-Alpes-Côte d'Azur sollicite la Métropole pour l'attribution d'une subvention de 15 000 €, sur un coût total du projet annuel de 202 750 € soit 7,4%, encadrée par une convention annuelle d'objectifs, afin de soutenir de nouvelles acquisitions foncières et installations d'agriculteurs. Les modalités de versement de cette subvention se feront conformément au Règlement budgétaire et Financier approuvé par délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ENV 007-3564/18/BM du 22 mars 2018 approuvant une Convention d'Intervention Foncière, conclue avec la SAFER, pour la mise en œuvre d'actions en faveur du maintien et du développement de l'agriculture ;
- La délibération n° ENV 001-7141/19/CM du 24 octobre 2019 approuvant les axes stratégiques du plan d'action de la Métropole en faveur de l'agriculture urbaine ;
- La délibération n° ENV 001-7974/19/CM du 19 décembre 2019 approuvant la stratégie du

Projet Alimentaire Territorial réalisé conjointement entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et le dépôt de la demande de labellisation du Projet ;

- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° AGRI 019-9602/21/BM du 18 février 2021 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement global à l'association Terre de Liens PACA au titre de l'exercice 2021 ainsi que la convention d'objectifs correspondante ;
- La délibération n° AGRI 005-9906/21/CM du 15 avril 2021 approuvant la feuille de route 2021-2024 du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole Aix-Marseille Provence et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et renouvellement de la convention de co-pilotage.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association Terre de Liens Provence-Alpes-Côte-D'azur concourt de façon directe à améliorer la connaissance des enjeux relatifs au foncier agricole auprès du grand public et qu'elle contribue à faciliter l'accès des agriculteurs au foncier agricole ;
- Qu'elle propose un outil d'acquisition foncière permettant de mobiliser l'épargne citoyenne dans un contexte de ressources financières publiques contraintes ;
- Que ce projet global correspond aux objectifs métropolitains de préservation et de mobilisation du foncier agricole au profit des agriculteurs du territoire.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association Terre de Liens Provence-Alpes-Côte-D'azur une subvention de fonctionnement global d'un montant de 15 000 euros TTC, au titre de l'exercice 2022.

Article 2 :

Est approuvée la convention définissant les conditions d'octroi de cette subvention ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal 2022 de la Métropole, en section de fonctionnement : Chapitre 65, nature 65748, fonction 6312, Sous-politique : G710.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Agriculture,
Viticulture et Ruralité,
Alimentation et Circuits Courts

Christian BURLE